

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

**Arrêté du 16 mars 2022  
portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale**

NOR : JUST2208030A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 relatif au statut du Conseil national de l'action sociale,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés au Conseil national de l'action sociale :

**En qualité de membres titulaires représentant l'administration :**

- Mme **Catherine PIGNON**, secrétaire générale, ou son représentant ;
- M. **Paul HUBER**, directeur des services judiciaires, ou son représentant;
- M. **Laurent RIDEL**, directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant ;
- Mme **Charlotte CAUBEL**, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant ;
- M. **Jacques BOUDY**, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- Mme **Myriam BERNARD**, cheffe du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Mme **Karine LE BOULAIRE**, cheffe du bureau de l'action sociale au secrétariat général ;
- Mme **Anne FICHOU-GENTE**, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris ;

- Mme **Gaëlle LE BRONEC**, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Paris ;
- M. **Ahmed BELMOSTEFA**, attaché principal à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;
- M. **Philippe REYROLLE**, directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord ;

**En qualité de membres suppléants représentant l'administration :**

- Mme **Sophie REYNES**, sous-directrice des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail au secrétariat général ;
- Mme **Catherine DESHORS**, adjointe à la sous-directrice des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail au secrétariat général ;
- M. **Paul LE ROUX DE BRETAGNE**, adjoint au chef de cabinet de la direction des affaires criminelles et des grâces ;
- M. **Christophe DEBARBIEUX**, sous-directeur de l'expertise à la direction de l'administration pénitentiaire ;
- Mme **Nicole DELLONG**, sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- M. **Éric VIRBEL**, sous-directeur des ressources humaines des greffes à la direction des services judiciaires ;
- Mme **Chantal SANTONI**, chef du service des ressources humaines et budgétaires à la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- Mme **Julie MUNIER**, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Versailles ;
- Mme **Christine COLLINET**, responsable des services administratifs et financiers à la Maison Centrale de Clairvaux ;
- M. **Gilles LEMEE**, conseiller juridique de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest ;
- Mme **Muriel REGNARD**, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale au secrétariat général ;

**En qualité de membres titulaires représentant les personnels :**

- M. **Jean-François FORGET**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice
- Mme **Brigitte BRUNEAU BERCHERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice ;
- M. **Frédéric GALLIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice ;
- M. **Emmanuel CHAMBAUD**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- M. **Sofiane BAHRI**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- Mme **Patricia ARCADE**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Jessy ZAGARI**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Samuel DEHONDT**, représentant Force Ouvrière ;
- Mme **Marie-Michelle MOUEZA**, représentant Force Ouvrière ;
- Mme **Carole RICOUS**, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- M. **Thierry TAMÉ**, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- Mme **Geneviève MAROT**, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- M. **Jean-Jacques VÊTU**, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail ;
- M. **Thierry COMETX**, représentant C.JUSTICE ;
- M. **Youssef CHOUKRI**, représentant la Fédération Syndicale Unitaire ;
- Mme **Claire BARBIER**, représentant l'Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Françoise BARRIER**, représentant le Syndicat de la Magistrature ;

**En qualité de membres suppléants représentant les personnels :**

- Mme **Françoise SEIGNEURIN**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- M. **Gilles LARIVIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;

- M. **Pascal URIMA**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- Mme **Sandrine DEBATS**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- Mme **Dalila FARROUDJ**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- M. **Erwan SAOUDI**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Christophe PARADIS**, représentant Force Ouvrière ;
- Mme **Gaëlle VERSCHAEVE**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Hicham SABR**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Pascal MARIÉ**, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- Mme **Maryse BONIFAY**, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- M. **Julien ANGWE NZE**, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- Mme **Marie-France PETRICIEN**, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail ;
- M. **René MALARD**, représentant C.JUSTICE ;
- M. **Joël JACOB**, représentant la Fédération Syndicale Unitaire ;
- Mme **Catherine VANDIER**, représentant l'Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Sophie LEGRAND**, représentant le Syndicat de la Magistrature.

## Article 2

L'arrêté du 3 décembre 2021 portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale est abrogé.

Fait le **16 MARS 2022**

Pour le ministre et par délégation :  
La secrétaire générale,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a smaller 'P' and a horizontal line.

C. PIGNON